
Compétences

Modifié le 10/10/19

Le maire assure le lien essentiel entre la commune, la vie quotidienne des citoyens et les élus.

La Métropole c'est l'assurance d'une gestion plus efficace et plus économique des compétences, des moyens techniques et des ressources humaines indispensables au fonctionnement d'une commune. Notamment lors de la réalisation de certaines missions : aménagement de l'espace, protection de l'environnement, expertises dans les domaines juridiques des finances, des marchés publics, etc. Gestion des déplacements, collecte des déchets, gestion de l'eau et de l'assainissement...les compétences de la Métropole s'inscrivent dans un large champ d'actions. Avec un objectif majeur : le développement durable du territoire.

La Métropole : des compétences élargies pour améliorer la vie des habitants Concrètement, les services de la Métropole vont progressivement améliorer la vie quotidienne des habitants en agissant sur :

- **Les services publics et d'intérêt général** : un réseau de transports en commun renforcé, une eau de qualité à un prix raisonnable, une mise aux normes régulière des équipements en matière d'assainissement, une politique des déchets ménagers efficace et respectueuse de l'environnement; La distribution publique de l'énergie (en tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz ainsi que de création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains; la gestion et l'extension des crématoriums.
- **Le développement économique et l'attractivité du territoire** : la création et l'entretien de parcs d'activités pour faciliter l'implantation des entreprises sur son territoire, politique foncière ambitieuse des services aux entreprises et aux salariés avec la création d'un guichet unique, un soutien aux projets de crèches, de conciergeries et de plans de déplacement entreprises et inter-entreprises, le renforcement des liens entre les entreprises et la recherche; [Le MIN de Rouen, les halles de Normandie.](#)
- **Des actions culturelles pour tous** : des équipements d'envergure pour développer une action culturelle accessible au plus grand nombre, l'organisation d'événements culturels de

rayonnement national et international assurant la promotion du territoire et de ses sites touristiques.

- **L'aménagement de l'espace** : l'entretien de la voirie communautaire, l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale et d'un plan local de l'habitat; L'Urbanisme par le pilotage du suivi des procédures d'élaboration ou d'évolution des POS-PLU des communes; la création et la gestion d'équipements culturels et sportifs; la signalisation et l'éclairage public ainsi que la gestion des aires de stationnement soit environ 1 900 km de voiries communales et 12 parkings.
- **Le développement écologique** : la protection et la valorisation des espaces naturels, l'éducation à l'environnement, le respect des engagements annoncés dans l'Agenda 21.
- **Des solidarités renforcées** : l'accompagnement dans la recherche d'emploi par un Plan Local d'Insertion par l'Economie (PLIE) étendu à l'ensemble du périmètre, le soutien aux acteurs de l'insertion, accès facilité au logement (aides financières, réhabilitation, amélioration de l'isolation thermique...), des actions en matière de politique de la ville, des aides spécifiques aux petites communes.